

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 12

Register: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Remise en ordre des prix. — Les mesures prises en vue de remettre en ordre les prix ont été dictées par la nécessité d'éliminer les prix artificiels institués par les gouvernements précédents. On se propose d'instaurer ainsi un nouvel équilibre des prix, qui correspondrait mieux aux données réelles de l'économie française. Le ministre des finances, M. Pflimlin, a annoncé que cet équilibre pouvait et devait être efficacement défendu. Les hausses sont nombreuses et souvent substantielles. On peut les classer en trois catégories : 1^o La hausse de 20 % des prix des matières premières à la suite de l'opération monétaire complétée récemment, a déjà provoqué une majoration des prix du charbon, de l'acier et de l'essence. Il s'y ajoute désormais d'autres hausses : électricité, gaz, chemins de fer, métro et autobus ainsi que certains produits industriels. 2^o Un certain nombre des prix industriels étaient en litige depuis des mois. Les prix des soixante-dix produits subiront des majorations par suite de la liquidation de ce contentieux ancien. 3^o Diverses hausses résulteront de la suppression ou de la réduction des subventions publiques accordées les années précédentes pour empêcher une montée des prix. Ces hausses concerneront notamment le pain, le sucre, la viande de porc, les confitures, le chocolat et quelques autres articles. On évalue à 90 milliards de francs par an la réduction de la charge budgétaire ainsi opérée.

POLITIQUE SOCIALE

Haussa des salaires. — La remise en ordre des prix s'accompagnera inévitablement d'une remise en ordre des salaires. Celle-ci se trouve d'ores et déjà en cours d'exécution, notamment en ce qui concerne le secteur public. D'autre part, le salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.) devra être relevé, conformément aux dispositions en vigueur, lorsque sera connu l'indice des prix (179 articles) pour le mois de novembre. Ce relèvement prendra effet à partir du 1^{er} janvier. Son montant sera déterminé par la moyenne entre les deux indices constatés en octobre (103, 22) et en novembre ; il se situera probablement entre 3,5 et 4 %. En outre, l'ensemble des nouvelles hausses fera monter l'indice des prix (179 articles), sur lequel est indexé le S. M. I. G., d'au moins 2,7 points. Le S. M. I. G., déjà relevé en janvier, le sera donc probablement une nouvelle fois au printemps. Le gouvernement envisage également de porter de 44.000 à 50.000 francs par mois le plafond des cotisations à la Sécurité Sociale. Cette mesure entraînerait une augmentation de recettes de 30 milliards par an et permettrait un relèvement des prestations familiales.

POLITIQUE DE CRÉDIT

Nouvelles restrictions. — Les nouvelles avances accordées à l'État, ont déterminé la Banque de France à renforcer les res-

trictions de crédit. Les plafonds de réescompte, qui avaient déjà été abaissés de 20 % dans le courant de l'été dernier, ont été réduits de nouveau de 15 %, en sorte qu'ils se trouvent ramenés à 65 % du montant qu'ils atteignaient au début de juillet. Ces mesures sont destinées à constituer un certain contrepois de nature à compenser l'effet monétaire des nouvelles facilités accordées au Trésor public. On se préoccupe ainsi de combattre l'inflation résultant de l'afflux de francs déversés dans l'économie par le canal du déficit du Trésor.

Évolution du crédit.

— Il ressort des chiffres communiqués par le Conseil National du Crédit que les créances du système bancaire sur le Trésor public, s'élevant le 30 septembre dernier à 2.918 milliards, ont augmenté au cours des neuf premiers mois de l'année de 504 milliards et que la créance de la Banque de France considérée séparément s'est accrue de 434 milliards. Pendant la période correspondante de

1956, l'ensemble des créances sur le Trésor n'avait augmenté que de 207 milliards. De leur côté, les crédits à l'économie ont marqué, au cours des trois premiers trimestres de 1957, une progression de 241 milliards ou 6 %, contre une augmentation de 363 milliards en valeur absolue et de 11 % en valeur relative pendant la période correspondante de 1956. En ce qui concerne les réserves d'or et de devises, elles ont diminué de 293 milliards au cours de la période considérée alors qu'elles ne se sont affaiblies que de 174 milliards pendant les 3 trimestres de l'année précédente. Ces chiffres traduisent fidèlement la détérioration intervenue récemment dans la situation monétaire de la France.

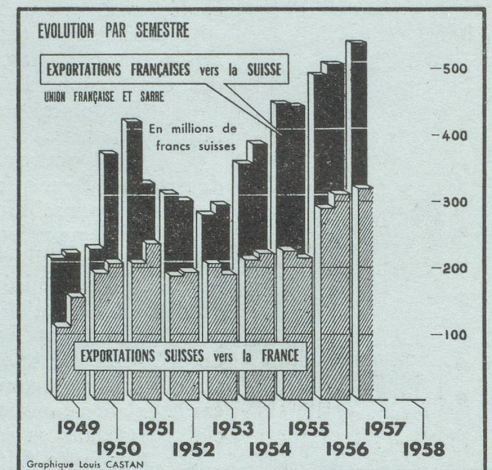
Réduction du déficit.

— Le déficit à la charge de la France à l'Union européenne de paiement, pour le mois de novembre, s'est établi à 30,1 millions de dollars contre 38,8 millions en octobre et 29,6 millions en septembre. Le Fonds de stabilisation des changes est en état de régler ce solde grâce au reliquat de devises en sa possession. En revanche, le Fonds ne pourra faire face à l'échéance du 31 décembre (remboursement de 54 millions de dollars aux gouvernements américain et canadien). C'est pourquoi le gouvernement a engagé des négociations avec le Fonds monétaire international et l'U. E. P. en vue d'obtenir les crédits nécessaires.

Poussée de hausse. — Vers le milieu du mois de novembre, une poussée de hausse a été enregistrée sur le marché de l'or. Ce mouvement, qui reflétait une méfiance accrue à l'égard du franc, a été renforcé par certaines opérations spéculatives.

MARCHÉ DE L'OR

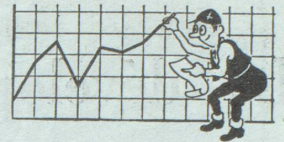
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	5 déc. 4.200	14 nov. 4.340	6 déc. 3.390
Cours fr. s. marché parallèle.	5 déc. 118,50	14 nov. 121	6 déc. 98
Ind. valeurs métropolitaines (1949=100)	29 nov. 497	31 oct. 490	30 nov. 354
Ind. prod. ind. (1952=100)	sept. 149	août 99	sept. 136
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949=100)	août 236	juillet 236	août 218
Indice prix de gros (1949=100)	nov. 160,8	oct. 154,9	nov. 143,1
Ind. prix consomm. familiale (1957=100)	oct. 106,3	sept. 104,7	oct. —
Transports commerc. (mio. t.)	août 15,9	juillet 18,2	août 15,5
Voyageurs (millions)	août 40,1	juillet 46,2	août 38
Ind. vol. import. (1938=100)	sept. 144	août 162	sept. 158
Ind. vol. export. (1938=100)	sept. 180	août 189	sept. 183
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	oct. - 38,8	sept. - 29,6	oct. - 78,4

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

VOTATIONS FÉDÉRALES

Énergie atomique, régime du blé, cartels. — Le 24 novembre, le peuple suisse a adopté par 491.636 contre 114.119 voix l'article constitutionnel relatif à l'énergie atomique.

C'est également par 400.640 contre 238.750 voix que les électeurs de la Confédération ont accepté la prorogation pour 3 ans au maximum des dispositions constitutionnelles sur le régime des blés.

Le 28 janvier 1958, le peuple suisse sera également appelé à se prononcer sur l'initiative visant à l'interdiction des cartels.

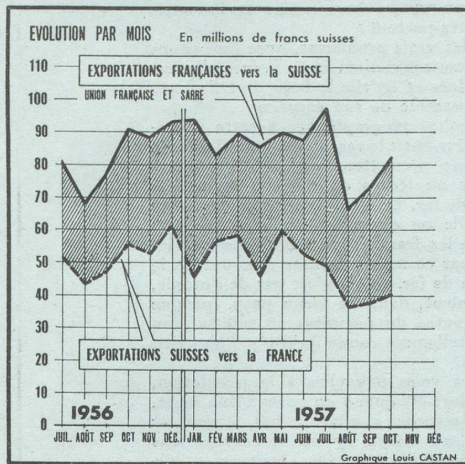
particulier par l'augmentation des taux d'intérêts, le resserrement des capitaux disponibles et les revendications de salaire des travailleurs du bâtiment.

Baisse des importations. — Durant les 9 premiers mois de cette année, la Suisse a importé 52.615 véhicules contre 54.441 pour la période correspondante de 1956. Ces véhicules représentent une valeur globale de 213.339.775 francs contre 343.899.201 francs.

VÉHICULES A MOTEUR

C'est spécialement durant le 3^e trimestre de l'année, soit depuis qu'ont été prises en Suisse des mesures de restriction de crédits, que la diminution est la plus marquée. Elle atteint tous les fournisseurs, s'élevant à 12 % pour les livraisons allemandes, 16 % pour celles en provenance de France, 22 % pour l'Italie, 36 % pour la Grande-Bretagne et 45 % pour les U. S. A.

MERCE FRANCO-SUISSE



U. E. P.

Position de la Suisse en novembre. — Pour le mois de novembre, le trafic des paiements de la Suisse avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir un déficit de 128 millions de francs. Compte tenu des amortissements provenant des accords de consolidation, le crédit de la Confédération sera réduit à 80,7 millions, ce qui correspond à une utilisation de 8,7% du quota et de la rallonge.

Le nouveau déficit de la Suisse à l'U. E. P. provient en grande partie de notre position débitrice à l'égard de la zone sterling provoquée par les opérations d'arbitrage.

B. I. R. D. La Suisse fortement créancière. — D'une étude de M. W. Umbricht, directeur de l'administration fédérale des finances, il ressort que la Suisse occupe parmi les pays créanciers de la banque la 2^e place, après les U. S. A., bien qu'elle ne soit pas membre de cette institution. En effet, la dette de la BIRD comprend 7 emprunts, d'un total de 116,4 millions de \$ en francs suisses, soit 6 emprunts publics de 50 millions de francs chacun et un crédit de la Confédération de 200 millions de francs, ce qui représente 11,3 % de la dette totale consolidée de la banque.

LOYERS Hausse décidée. — Faisant suite à la suggestion de la Commission fédérale du contrôle des prix (voir notre revue du mois passé), le Conseil fédéral a décidé une augmentation de 5 %, applicable dès le 1^{er} avril 1958, des loyers des immeubles assujettis au contrôle des prix.

CONSTRUCTION Fin de l'expansion. — Dans les 42 villes comprises dans la statistique fédérale, 13.532 logements ont été construits durant les 3 premiers trimestres de 1957, contre 11.754 au cours de la période correspondante de 1956. En revanche, les autorisations de construire ont diminué durant cette même période de 14.291 à 11.920. On peut en déduire que le volume de la construction n'atteindra plus au cours des prochains mois le niveau record enregistré ces dernières années. La construction est freinée en

Bureau à Zurich. — On annonce que l'organisation égyptienne du Canal de Suez ouvrira des bureaux à Zurich dans le courant du mois de décembre. Il ne s'agit que d'une simple succursale destinée en particulier à établir des contacts plus directs avec les pays dont les bateaux doivent transiter par le Canal de Suez.

CANAL DE SUEZ

Emprunt indexé. — Pour la première fois sur le marché des émissions suisses, un emprunt à intérêt variable, mais de 4,5 % au minimum, a été lancé par une entreprise d'alimentation à succursales multiples. Le taux des obligations de cet emprunt sera déterminé par le taux moyen des obligations de caisse des banques cantonales.

ÉMISSIONS

Augmentation des dépenses. — Les dépenses de la Confédération continuent d'augmenter; le boni de 316 millions prévu au budget fédéral pour 1958 est inférieur de 107 millions à celui du compte de 1956 et de 7 millions à celui du budget de 1957. Les principales dépenses prévues sont (la différence avec le budget de 1957 figurant entre parenthèses) : intérêts 239 millions (—7), personnel 313 millions (+30), dépenses générales 344 millions (+38), parts cantonales 176 millions (=), œuvres sociales de la Confédération (A. V. S., indemnités pour perte de gain, assurance militaire) 206 millions (+4), subventions fédérales 439 millions (+45), immeubles, biens meubles et matériel 545 millions (+194), investissements 5 millions (—1), dépenses militaires 897 millions (sur ce chiffre 638 millions représentent les dépenses courantes et 259 millions les dépenses d'armement, soit 90 millions qui représentent l'exécution de l'ancien programme et 169 millions celle du nouveau).

CONFÉDÉRATION

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s.	5 déc.	34	12 nov.	34	5 déc.	34,50
Cours billet 100 fr. fr.	5 déc.	0,84	12 nov.	0,89	5 déc.	1,06
Indice général actions	nov.	366,0	oct.	345,8	nov.	419,2
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	3 ^e trim.	137	2 ^e trim.	139	3 ^e trim.	137
Ind. prix de gros (1939 = 100)	nov.	223,5	oct.	222,5	nov.	224,5
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	nov.	181,0	oct.	180,5	nov.	177,2
Indice salaires horaires réels (1954 = 100)	3 ^e trim.	107,0	2 ^e trim.	106,6	3 ^e trim.	104,3
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	sept.	2,26	août	2,28	sept.	2,23
Voyageurs (millions)	sept.	20,0	août	18,0	sept.	19,4
Ind. import. (1938 = 100)	oct.	209	sept.	198	oct.	214
Ind. export. (1938 = 100)	oct.	217	sept.	197	oct.	221
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	oct.	-37,7	sept.	+6,5	oct.	-12,6